

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

### **NOMBRE :**

de conseillers en exercice : 14  
de présents : 12  
de votants : 13

### **CONVOCATION DU 21 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 27 janvier à 20h00 le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle polyvalente de Chuisnes.

**Etaient présents :** M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, M. Jean-Christophe RETHO, Mme Florence NONIS, Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, et M. Romain FILLETTE.

**Etaient absents et excusés :** M. Matthieu CHEMINAIS (pouvoir donné à M. Romain FILLETTE) et Mme Floriane COLLAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Céline LAUBY.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption des comptes rendus de conseil du 16/12/2020 et du 06/01/2021
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Convention de partenariat label écoles numériques 2020.
4. Restauration des statues de l'Eglise / Demande de subvention DRAC.
5. Restauration des statues de l'Eglise / Demande de subvention FDI.
6. Travaux de voirie à Barizeau / Convention avec ELI
7. Travaux de voirie à Barizeau / Demande de subvention FDI.
8. Aménagement de sécurité Cimetière – Rue Jean Moulin / Demande de subvention FDI
9. Aménagement de sécurité Cimetière – Rue Jean Moulin / Demande de subvention dans le cadre des opérations de sécurité – Amendes de Police
10. Validation du devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voirie rue des Pommiers.
11. Travaux de voirie rue des Pommiers / Demande de subvention FDI.
12. Menuiseries extérieures de la mairie / Demandes de subvention DETR
13. Menuiseries extérieures de la mairie / Demande de subvention DSIL
14. Menuiseries extérieures de la mairie / Demande de subvention FDI
15. Achat de tablettes numériques / Demande de subvention FDI
16. Questions et informations diverses.

Les comptes rendus de conseils du 16/12/2020 et du 06/01/2021 sont approuvés à l'unanimité.

### **Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :**

#### **Communauté de Communes entre Beauce et Perche :**

Le Maire informe le Conseil Municipal des points abordés lors du dernier Conseil Communautaire du 25 janvier dernier qui a eu lieu en visioconférence :

- Enveloppe financière de 400 000 € Hors Taxes prévue pour financer l'entretien et réparation des voiries intercommunales.
- Installation d'une station d'épuration sur la grande zone d'activité à Illiers-Combray pour un coût financier de 220 000 € HT, des travaux de voiries pour 737 000 € HT et des aménagements paysagers pour 101 630 € HT.
- Droit de Prémption Urbain délégué aux 33 communes adhérentes.

---

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT LABEL ECOLES NUMERIQUES ET ACCEPTATION DU DEVIS.**

### **Délibération n° 04-2021**

Le Maire expose :

La commune a déposé (en septembre 2020) un dossier de demande d'aide financière auprès de l'académie d'Orléans-Tours afin d'équiper l'école de 2 classes mobiles en tablettes numériques et accessoires.

L'académie a sélectionné notre projet et nous a envoyé la convention de partenariat à signer.

L'aide financière s'élève à 5 375 € correspondant à 50 % de la dépense soit 10 750 €.

Il convient par conséquent de signer la convention et d'accepter le devis de la société PRSOFT Informatique pour l'achat de 30 tablettes et accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Autorise le Maire à signer la convention de partenariat label écoles numériques avec l'académie d'Orléans-Tours.

➤ Autorise le Maire à signer le devis de la société PRSOFT Informatique, 4 rue des Artisans, ZA du Bois Bellier, 28190 FONTAINE-LA-GUYON pour un montant TTC de 10 750 €.

➤ Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

---

## **RESTAURATION DE 6 SCULPTURES A L'EGLISE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES 2021 (DRAC).**

### **Délibération n° 05-2021**

Le Maire expose :

Il est urgent de restaurer 6 sculptures composées de bois, de pierre polychromée et de plâtre. En effet les sculptures sont endommagées, têtes et mains fracturées. Les travaux consistent à la dépose et repose, au traitement du bois, au dépoussiérage et nettoyage, au collage et comblement des fissures et au traitement des consoles.

Ces travaux de restauration s'élèvent à 15 211 € HT. Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des monuments historiques (objets classés).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte le principe de restauration de 6 sculptures de l'Eglise de Chuisnes, classée au titre des monuments historiques, sur la base d'un montant de travaux HT de 15 211 € soit 18 253,20 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel HT de cette opération :

- Aide de la DRAC (40 %) :	6 084,40 €
- Aide du Conseil Départemental (20 %) :	3 042,20 €
- <u>Autofinancement :</u>	<u>6 084,80 €</u>
Total HT	15 211,00 €

➤ Sollicite auprès de l'Etat et particulièrement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention à hauteur de 6 084,40 € représentant 40 % de la dépense HT.

➤ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 de la commune en section d'investissement.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

**RESTAURATION DE 6 SCULPTURES A L'EGLISE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2021.**

**Délibération n° 06-2021**

Le Maire expose :

Il est urgent de restaurer 6 sculptures composées de bois, de pierre polychromée et de plâtre. En effet les sculptures sont endommagées, têtes et mains fracturées. Les travaux consistent à la dépose et repose, au traitement du bois, au dépoussiérage et nettoyage, au collage et comblement des fissures et au traitement des consoles.

Ces travaux de restauration s'élèvent à 15 211 € HT. Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par le Conseil Départemental au titre des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte le principe de restauration de 6 sculptures de l'Eglise de Chuisnes, classée au titre des monuments historiques, sur la base d'un montant de travaux HT de 15 211 € soit 18 253,20 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel HT de cette opération :

- Aide du Conseil Départemental (20 %) :	3 042,20 €
- Aide du Conseil Régional (40 %) :	6 084,40 €
- <u>Autofinancement :</u>	<u>6 084,40 €</u>
Total HT	15 211,00 €

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2021, une subvention à hauteur de 3 042,20 € représentant 20 % de la dépense HT.

➤ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 de la commune en section d'investissement.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

**TRAVAUX DE BORDURES CANIVEAUX ET AMENAGEMENT DE TROTTOIRS AU HAMEAU DE BARIZEAU / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FDI 2021.**

**Délibération n° 07-2021**

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal a retenu le principe de faire réaliser des travaux de bordures caniveaux et de réalisation de trottoirs à Barizeau.

Eure-et-Loir Ingénierie, maître d'œuvre a établi un montant estimatif de ces travaux à 21 289,34 € HT soit 25 547,21 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par le Conseil Départemental dans le cadre du FDI 2021 au titre des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte de retenir le projet de réalisation de bordures caniveaux et d'aménagement de trottoirs au hameau de Barizeau, sur la base d'un montant de travaux HT de 21 289,34 € soit 25 547,21 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel HT de cette opération :

- Aide du Conseil Départemental (30 %) :	6 386,80 €
- Autofinancement :	14 902,54 €
Total HT	21 289,34 €

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2021 dans le cadre des travaux de voirie, une subvention à hauteur de 6 386,80 € représentant 30 % de la dépense HT.

➤ Dit que ces travaux seront réalisés en septembre 2021.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

## **AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DU CIMETIERE ET DE L'ENTREE DU VILLAGE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FDI 2021.**

### **Délibération n° 08-2021**

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal a retenu le principe de faire réaliser un aménagement paysager à l'entrée principale du village par la rue Jean Moulin en complément de l'aménagement de sécurité présenté dans une autre demande.

Madame MONTCEAU, paysagiste concepteur a établi le montant des travaux paysager d'embellissement à 41 068,80 € HT soit 49 282,56 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par le Conseil Départemental dans le cadre du FDI 2021 au titre de l'amélioration du cadre de vie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte de retenir le projet d'aménagement paysager des abords du cimetière et de l'entrée du village, sur la base d'un montant de travaux HT de 41 068,80 € soit 49 282,56 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel HT de cette opération :

- Aide du Conseil Départemental (30 %) :	12 320,64 €
- Autofinancement :	28 748,16 €
Total HT	41 068,80 €

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2021 dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, une subvention à hauteur de 12 320,64 € représentant 30 % de la dépense HT.

➤ Dit que ces travaux seront réalisés en juillet 2021.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

## **AMENAGEMENT DE SECURITE DES ABORDS DU CIMETIERE ET DE L'ENTREE DU VILLAGE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FDI 2021 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.**

### **Délibération n° 09-2021**

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal a retenu le principe de faire réaliser des travaux d'aménagement de sécurité des abords du cimetière et de l'entrée du village.

Madame MONTCEAU, paysagiste concepteur a établi le montant des travaux de sécurité à 75 930,50 € HT soit 91 116,60 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par le Conseil Départemental dans le cadre du FDI 2021 au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte de retenir le projet d'aménagement de sécurité des abords du cimetière et de l'entrée du village, sur la base d'un montant de travaux HT de 75 930,50 € soit 91 116,60 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel HT de cette opération :

- Aide du Conseil Départemental (30 %) :	22 779,15 €
- Autofinancement :	53 151,35 €
Total HT	75 930,50 €

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2021 dans le cadre des amendes de police, une subvention à hauteur de 22 779,15 € représentant 30 % de la dépense HT.

➤ Dit que ces travaux seront réalisés en juillet 2021.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DES POMMIERS AUX CHÂTELETS / ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE (PHASE ESQUISSE ET AVANT PROJET).**

#### **Délibération n° 10-2021**

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie rue des pommiers aux Châtelets, il y a lieu de désigner un maître d'œuvre pour la phase esquisse et avant-projet.

Après consultation, il apparaît que la meilleure offre est celle proposée par Madame Laurence MONTCEAU, Paysagiste-concepteur pour un montant HT de 2 890 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voirie phase esquisse et avant-projet, rue des Pommiers aux Châtelets, de Madame Laurence MONTCEAU, 36 rue Brossolette, 28000 CHARTRES, pour un montant HT de 2 890 € soit 3 468 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

---

### **TRAVAUX DE VOIRIE / AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DES POMMIERS / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI 2021).**

#### **Délibération n° 11-2021**

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal a retenu le principe de faire réaliser des travaux d'aménagement de voirie dans la rue des Pommiers aux Châtelets. Madame Laurence Montceau, paysagiste-concepteur a établi un montant estimatif de ces travaux à 95 372 € HT soit 114 446,40 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par le Conseil Départemental, dans le cadre du FDI 2021, au titre des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de retenir le projet d'aménagement de voirie rue des Pommiers aux Châtelets.

➤ Sollicite, auprès du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre du FDI 2021, au titre des travaux de voirie sur la base d'un montant estimatif total HT de 95 372 € soit 114 446,40 € TTC.

➤ Dit que ces travaux seront réalisés en Septembre – Octobre 2021.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

## **REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES A LA MAIRIE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2021.**

### **Délibération n° 12-2021**

Le Maire expose :

Afin de parachever les travaux qui ont déjà été réalisés sur le bâtiment de la Mairie (ancien Prieuré), il conviendrait de remplacer les menuiseries extérieures particulièrement vétustes pour renforcer l'isolation du bâtiment et réduire la consommation énergétique.

Ces travaux sont estimés à 52 187,40 € HT et sont susceptibles d'être aidés par l'Etat, au titre de la DETR 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures à la Mairie

➤ Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2021, dans le cadre des équipements et services à la population, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 52 187,40 € HT soit 62 624,88 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention DETR 2021	10 437,48 €
- Subvention DSIL 2021	10 437,48 €
- Subvention Département FDI	15 656,22 €
- <u>Autofinancement</u>	<u>15 656,22 €</u>
Total HT	52 187,40 €

➤ Dit que ces travaux seront réalisés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

## **REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES A LA MAIRIE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2021.**

### **Délibération n° 13-2021**

Le Maire expose :

Afin de parachever les travaux qui ont déjà été réalisés sur le bâtiment de la Mairie (ancien Prieuré), il conviendrait de remplacer les menuiseries extérieures particulièrement vétustes pour renforcer l'isolation du bâtiment et réduire la consommation énergétique.

Ces travaux sont estimés à 52 187,40 € HT et sont susceptibles d'être aidés par le Conseil Départemental, au titre du FDI 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures à la Mairie

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FDI 2021, dans le cadre des équipements publics, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 52 187,40 € HT soit 62 624,88 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention Département FDI	15 656,22 €
- Subvention DETR 2021	10 437,48 €
- Subvention DSIL 2021	10 437,48 €

- Autofinancement	15 656,22 €
Total HT	52 187,40 €

- Dit que ces travaux seront réalisés au cours du troisième trimestre 2021.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

**REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES A LA MAIRIE /  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU DSIL 2021.**

**Délibération n° 14-2021**

Le Maire expose :

Afin de parachever les travaux qui ont déjà été réalisés sur le bâtiment de la Mairie (ancien Prieuré), il conviendrait de remplacer les menuiseries extérieures particulièrement vétustes pour renforcer l'isolation du bâtiment et réduire la consommation énergétique.

Ces travaux sont estimés à 52 187,40 € HT et sont susceptibles d'être aidés par l'état, au titre du DSIL 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures à la Mairie
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre du DSIL 2021, dans le cadre de la rénovation thermique, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 52 187,40 € HT soit 62 624,88 € TTC.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention DSIL 2021	10 437,48 €
- Subvention Département FDI	15 656,22 €
- Subvention DETR 2021	10 437,48 €
- <u>Autofinancement</u>	<u>15 656,22 €</u>

Total HT 52 187,40 €

- Dit que ces travaux seront réalisés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

---

Monsieur Vincent DEGLOS demande si ces travaux sont prévus en dépose ou en rénovation. Le Maire précise s'il s'agira de dépose.

---

**ACHAT DE TABLETTES NUMERIQUES POUR EQUIPER 2 CLASSES MOBILES  
A L'ECOLE DE CHUISNES / DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2021**

**Délibération n° 15-2021**

Le Maire expose :

Suite à la demande formulée lors du conseil d'école de juin 2020 par l'équipe enseignante, il a été demandé à la commune l'achat de 30 tablettes numériques et accessoires afin d'équiper 2 classes mobiles.

Cette acquisition de matériel informatique s'élève à 8 958,33 € HT soit 10 750 € TTC et est susceptible d'être aidée par le Conseil Départemental dans le cadre du FDI 2021 dans le cadre des équipements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le principe d'achat de 30 tablettes numériques y compris les accessoires afin d'équiper deux classes numériques sur la base d'un montant HT de 8 958,33 € soit 10 750 € TTC.
- Approuve le plan de financement prévisionnel HT de cette opération :

- Aide du Conseil Départemental (30 %) :	2 687,50 €
- <u>Autofinancement :</u>	<u>6 270,83 €</u>
TOTAL HT	8 958,33 €

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2021, une subvention à hauteur de 2 687,50 € représentant 30 % de la dépense HT.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Le Maire précise que les pneus du tracteur tondeuse ont été changés pour 791 € HT auprès de la société Thymerais Pneus. Et que 2 devis ont été reçus pour l'achat de la remorque benne. L'entreprise POUILLARD propose 2 271 € HT et la quincaillerie DUBOIS pour 2 596 € HT. Madame Céline LAUBY se propose d'essayer de négocier le devis de l'entreprise Dubois. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat au moins onéreux.

➤ Monsieur Patrice FOURRÉ demande si les travaux subventionnés seront réalisés en 2021. Le Maire précise que les finances de la commune le permettent, donc le maximum de travaux sera réalisé en 2021.

➤ Monsieur Vincent DEGLOS propose de contacter la société RTCI de St-Georges-sur-Eure pour réparer la barre de coupe du tracteur tondeuse.

➤ Monsieur Romain FILLETTE souhaite savoir si la commune a contacté les agriculteurs concernant la mise à disposition d'animaux pour le parc nature et biodiversité. Madame Jocelyne MENAGER signale qu'un apiculteur est d'accord pour y installer des ruches au mois de mars ou avril. Le Maire indique aux conseillers que l'abri pour les animaux et le branchement d'eau seront prochainement réalisés.

➤ Monsieur Patrice FOURRÉ indique que le car scolaire stationne devant l'étang de la famille Souchet, entre 16h20 et 16h30 dans l'attente de faire son circuit scolaire et le sol est très endommagé. Que faire ?

➤ Madame Florence NONIS signale que la factrice n'a pas été prévenue des travaux réalisés à Beaumont.

Séance levée à 21h10

Fait et délibéré à Chuisnes, le 27 janvier 2021.

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,